



## DÉLIBÉRATION N° 128/2023

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

### OBJET :

#### ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

Accueil libre – Approbation du  
Règlement Intérieur

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2023.

**Étaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

### **Étaient représentés :**

M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.  
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.  
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.  
Mme Véronique CHARTIER par M. Eric AGBESSI.  
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.  
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

### **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, informe l'assemblée que suite à l'approbation par le Conseil Municipal du 14 septembre 2023 de la création de « l'accueil libre », par délibération n° 101/2023, il convient d'établir un Règlement Intérieur destiné à préciser aux usagers le fonctionnement du service.

### Ce Règlement Intérieur porte notamment sur :

- Les horaires et les périodes d'ouverture ;
- Le public accueilli ;
- Les objectifs ;
- Les modalités d'inscription et de fréquentation.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur de l'accueil libre de Volvic, ci-joint,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture

le : 21/11/2023

Publié ou notifié

le : 7/11/2023

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

